

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. EN PRISON DEPUIS 40 ANS MALGRÉ DES DOUTES QUANT À L'ÉQUITÉ DE SON PROCÈS

Un membre du Mouvement indien d'Amérique, Leonard Peltier, est emprisonné aux États-Unis depuis plus de 40 ans malgré des doutes quant à l'équité de son procès. Ses avocats ont déposé un recours en grâce auprès du gouvernement Obama.

Leonard Peltier était membre du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens. En 1975, au cours d'un affrontement impliquant des membres de l'AIM, deux agents du FBI ont été abattus. Leonard Peltier a été déclaré coupable de ces meurtres, bien qu'il ait toujours nié avoir tiré sur les deux hommes. De sérieux doutes existent quant à l'équité de la procédure ayant abouti à son jugement et à sa condamnation. Les éléments établissant un lien entre Leonard Peltier et les coups de feu mortels sont notamment sujets à caution, et des contraintes auraient été exercées sur un témoin présumé.

Selon certaines informations, une femme a fait l'objet pendant des mois de manœuvres de harcèlement et de menaces du FBI visant à la contraindre de témoigner contre Leonard Peltier. Elle s'est par la suite rétractée, mais le juge s'est opposé à ce qu'elle soit citée comme témoin à décharge lors du procès. Les éléments de preuve établissant un lien entre Leonard Peltier et les coups de feu mortels sont aussi sujets à caution, et le fait que l'accusation ait refusé de produire certains éléments de preuve qui auraient pu aider Leonard Peltier dans sa défense pose également question. Les circonstances atténuantes n'ont jusqu'à présent jamais été prises en compte lors de l'examen des demandes de libération conditionnelle. En février 2016, les avocats de Leonard Peltier ont déposé un recours en grâce auprès du ministère américain de la Justice.

Leonard Peltier a 71 ans. Il est emprisonné en Floride, à environ 3 200 kilomètres de sa famille, qui vit dans le Dakota du Nord. Il est physiquement et financièrement difficile pour ses proches de lui rendre visite. Après plusieurs décennies d'incarcération, dont une partie à l'isolement, l'état de santé de Leonard Peltier suscite de graves inquiétudes. Il souffre de diabète et, en janvier 2016, on lui a diagnostiqué un anévrisme de l'aorte, qui pourrait s'avérer fatal en cas de rupture.

Étant donné que toutes les voies de recours ont été épuisées, que Leonard Peltier a passé 40 ans en prison et qu'il est en mauvaise santé, le gouvernement Obama doit commuer sa peine et le libérer pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez le gouvernement de Barack Obama à répondre favorablement au recours en grâce de Leonard Peltier pour des raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice ;
- demandez que cet homme bénéficie des soins médicaux nécessaires, dans le respect ses souhaits, et soit transféré, en attendant sa libération, dans un établissement qui soit en mesure de répondre de toute urgence à ses besoins en matière de santé.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 21 AVRIL 2016 :

Président des États-Unis

Barack Obama
The White House
1600 Pennsylvania Avenue
Washington, DC 20500, États-Unis
Tél. : +1 202 456 1111
Fax : +1 202 456 2461
Courriel : <https://www.whitehouse.gov/contact>

Procureur en charge des recours en grâce

Robert A. Zauzmer
Office of the Pardon Attorney
145 N Street N.E. Room 5E.508
Washington, D.C. 20530, États-Unis
Tél. : +1 202 616 6070

Courriel : USPardon.Attorney@usdoj.gov

Formule d'appel : Dear Mr. Zauzmer, /
Monsieur,

Copies à :

Directeur du Bureau fédéral des prisons
Charles E. Samuels Jr
320 First Street NW
Washington, DC 20534, États-Unis
Fax : +1 202 514 6878

Courriel : info@bop.gov

Formule d'appel : Dear Mr. President, /
Monsieur le Président,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. EN PRISON DEPUIS 40 ANS MALGRÉ DES DOUTES QUANT À L'ÉQUITÉ DE SON PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 26 juin 1975, au cours d'un affrontement impliquant des membres du Mouvement indien d'Amérique (AIM) dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud), deux agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, ont été abattus. Leonard Peltier a été reconnu coupable de ces meurtres en 1977 et condamné à deux peines d'emprisonnement à perpétuité. Leonard Peltier reconnaît avoir été présent lors de ces faits, mais il a toujours nié avoir tué les deux agents comme l'a soutenu l'accusation lors du procès.

Myrtle Poor Bear, une indienne lakota qui vivait à Pine Ridge, a été l'un des témoins clés dans cette affaire. Elle a déclaré avoir vu Leonard Peltier tuer Ronald Williams et Jack Coler, et c'est sur la base de son témoignage que Leonard Peltier a été extradé du Canada, où il s'était enfui après les événements. Toutefois, Myrtle Poor Bear s'est par la suite rétractée. Elle n'a pas été citée comme témoin à charge lors du procès, mais le juge s'est opposé à ce qu'elle soit citée comme témoin à décharge comme le demandaient les avocats de Leonard Peltier, au motif que son témoignage « risquait de nuire fortement au gouvernement ». En 2000, Myrtle Poor Bear a fait une déclaration publique dans laquelle elle affirmait que son témoignage d'origine était le résultat de plusieurs mois de menaces et de harcèlement de la part d'agents du FBI.

En 1980, à la suite d'une action en justice engagée au titre de la Loi sur la liberté d'information, les avocats de Leonard Peltier se sont vu remettre un certain nombre de documents. Ceux-ci contenaient des éléments qui auraient pu contribuer à la défense de l'accusé, mais que l'accusation avait refusé de produire lors du procès. Malgré cela, en 1986, la cour d'appel du huitième circuit a refusé que Leonard Peltier soit rejugé, déclarant : « Nous reconnaissons que ce dossier comporte certains éléments tendant à montrer que certains agents du FBI ont eu un comportement critiquable, mais nous hésitons à leur imputer encore d'autres actes répréhensibles. »

Le Comité des libérations conditionnelles a examiné à plusieurs reprises le cas de Leonard Peltier, mais il a toujours refusé de lui accorder une telle libération au motif que le condamné ne reconnaissait pas sa responsabilité pénale dans le meurtre des deux agents du FBI. Pourtant, à l'issue d'une de ces audiences, le Comité a reconnu : « L'accusation a admis qu'il n'existait pas de preuve directe indiquant que vous avez participé personnellement à l'exécution de deux agents du FBI ».

Nom : Leonard Peltier

Homme

AU 33/16, AMR 51/3419/2016, 10 mars 2016